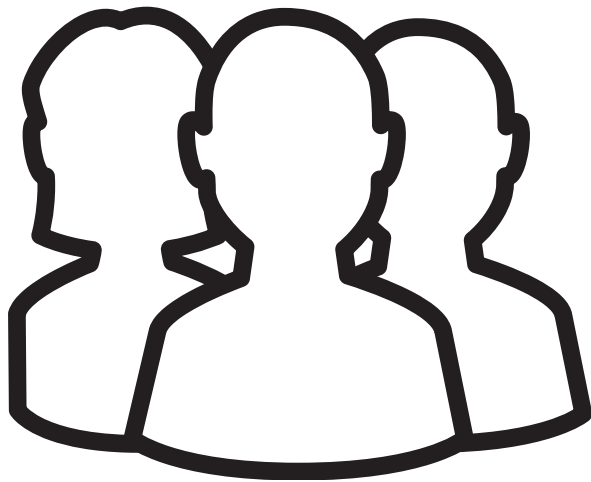
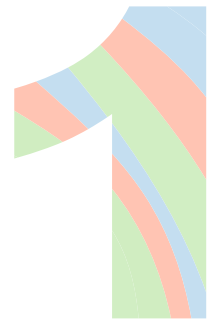

Le contrat de commande



**Et si les
chartistes
prenaient la
parole ...**

Témoignage



”

J'ai récemment été sollicitée pour une BD jeunesse avec commande précise, calendrier également. Aucune indemnisation proposée pour la commande et aucun aménagement envisagé si reconfinement ou si je tombais malade du Covid.

L'éditrice a insisté pour que je sois du projet. J'ai fini par accepter pour entrer dans le sacro-saint monde des autrices éditées, demandant de la souplesse sur le calendrier et une participation financière pour l'achat de typo et réalisation de l'enquête (déplacements nécessaires entre autres).

Je fus remerciée et mise à l'écart du projet en moins de 24h suite à mes modestes demandes.

Un des arguments était "aucun illustrateur ne nous a jamais demandé ça [des aides matérielles]. C'est à l'auteur de partager le risque avec l'éditeur, on ne sent pas une relation de confiance.

”

Témoignage



”

Une fois : j'avais réalisé le déroulé d'esquisse pour un livre en collection poche. Je n'ai pas été indemnisée. Je n'avais pas encore reçu de contrat : je n'en ai pas eu. La responsable de la collection est partie, la collection a cessé.

Plus tard chez un éditeur scolaire : 4 titres d'une collection ne sont jamais sortis pour des changements de direction. J'ai été indemnisée, mal. Je ne me souviens plus s'il y avait eu contrat ou non. Je crois que oui.

Chose importante : il m'est arrivé très très souvent de commencer, voir de réaliser tout le travail d'illustration d'un titre sans contrat, celui-ci m'arrivant tard. Les accords ayant été passés oralement.

”

Témoignage



”

En 2013 une éditrice et son directeur de collection me démarchent sur un salon pour me demander un texte pour leur collection de nouvelles. Il est convenu que je leur en soumetts deux pour sécuriser les deux parties, avant de me lancer dans l'écriture du recueil total. Les 2 premières nouvelles sont validées et je demande un contrat qu'on me refuse, "pour éviter les problèmes en cas de non remise du manuscrit", et on m'indique qu'on me le fera à la fin de l'écriture. Moyennement convaincue, je travaille malgré tout avec le directeur de collection sur le reste du recueil pendant quelques semaines. Les choses se passent très bien avec lui, j'échange une trentaine de mails (que j'ai toujours) sur les nouvelles où il me demande des modifications, des corrections... Une fois le recueil achevé je reviens à la charge sur l'envoi du contrat.

”

Témoignage



”

Sans se donner la peine de m'appeler, l'éditrice m'écrit alors un mail assez sibyllin, m'informant qu'elle ne me publiera pas parce qu'ils ont décidé "de réduire le nombre de titres de cette collection qui a dû mal à s'installer et dont les chiffres de vente ne sont pas satisfaisants du tout, sauf sur quelques titres, tous de littérature de genre. Ensuite j'aurai du mal à défendre ton recueil auprès de XXX parce que je ne suis pas convaincue par tous tes textes". (XXX étant le big boss)
Et voilà après 5 mois de boulot, je n'ai rien eu.

”

Témoignage



”

J'ai plusieurs fois été sollicitée par des éditrices pour la réalisation d'oeuvre qu'elles allaient exploiter. Cela représente d'ailleurs une grosse partie de mes revenus artistiques, et au moins 75% du total des mes publications de ces deux dernières années (illustrations).

L'éditeur passe souvent par mail pour poser formellement sa demande ; parfois un coup de fil en amont, mais parfois uniquement une communication par mail (avec les précisions sur délai, rémunération, format ect).

Quelques mauvaises expériences en début de carrière avec des recherches de personnages pour rien, car absence de contrat.

”